

INSTRUCTIONS DE COURSE

compétition	MYTH OF MALHAM CUP	NATIONAL CORSAIRE
dates	31 juillet 2022	02 au 05 août 2022
Autorité organisatrice	Yacht Club de Granville	Yacht Club de Granville
Grade	4	4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

Les deux compétitions sont régies par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile et les règles de classe de l'AS Corsaire*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par l'envoi du pavillon « L » sur le bateau comité indiquant une communication sur le canal VHF 72.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé au Club House du Yacht Club de Granville; ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://yachtclubgranville.com/national-corsaires-2022/>
- 3.2 Le PC course est situé au Yacht Club de Granville téléphone : 0760840425 e-mail : tdpm08@gmail.com
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le toit du Yacht Club de Granville
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

Myth of Malham Cup

Date	Heure prévue pour le signal d'avertissement	Course prévue	Port départ du jour	Port arrivée du jour
31 juillet	10 h 15	1 parcours côtier	Granville	Granville

National Corsaire

Date	Heure prévue pour le 1 ^{er} signal d'avertissement	Nombre courses prévues	Port départ du jour	Port arrivée du jour
02 août	10 h 30	2 ou 3 courses	Granville	Granville
03 août	10 h 30	2 ou 3 courses	Granville	Granville
04 août	10 h 15	2 ou 3 courses	Granville	Granville
05 août	10 h 45	1 course	Granville	Granville

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est indiqué dans le tableau ci-dessus, art 6.1.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Pendant le national, le nombre de courses dans une même journée ne pourra en aucun cas excéder 3.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon Corsaire.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont les flammes numériques pour le parcours côtier et un pavillon « Q » (Québec) pour les parcours construits.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

- Parcours côtiers

Départ	Dégagement	Parcours	Arrivée
Bouée conique orange ou le pavillon orange sur un bateau de l'organisation	Bouée cylindrique noire	(Voir annexe parcours)	Bouée conique orange

- Parcours construits type « Banane »

Départ	Bouée 1	Bouée 2 « Dog Leg »	Bouée 3	Bouée Changement de parcours	Arrivée
Bouée conique orange ou le pavillon orange sur un bateau de l'organisation	Bouée cylindrique noire	Bouée conique blanche	Bouée cylindrique jaune	Bouée conique jaune.	Bouée conique orange

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord OU le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.**
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : sans objet.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile, au plus tôt 1 minute après le départ, sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Parcours côtier

- 13.1.1 Le pavillon C, accompagné d'un numéro affiché sur un tableau, envoyé avec des signaux sonores répétitifs sur un bateau du comité de course, au voisinage d'une marque à contourner, signifie : après le passage de cette marque rejoignez directement la marque dont le numéro est affiché.
- 13.1.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

13.2 Parcours Construit :

- 13.2.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.
- 13.2.3 Quand un changement de parcours est signalé à la marque (ou l'une des marques) 3 du parcours construit, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera donc considérée comme supprimée).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.**
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Myth of Malham Cup

Type Parcours	Temps cible	Heure limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite de course ou heure limite pour finir pour les autres concurrents
Côtier	Pas de temps cible	20 :00	150 % du temps de parcours du 1 ^{er} ou heure légale du coucher du soleil selon ce qui sera le plus tôt

National Corsaire

Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er} ou heure limite d'arrivée	Temps limite de course ou heure limite pour finir pour les autres concurrents
Construit	60 minutes	75 minutes	150 % du temps de parcours du 1 ^{er}
Côtiers	Pas de temps cible	Voir Annexe Parcours	Voir Annexe Parcours

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans les délais fixés dans le tableau ci-dessus à l'art 16.1 et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Yacht Club de Granville.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Yacht Club de Granville. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la Myth of Malham Cup
Deux courses au moins, dont au minimum un parcours côtier, doivent être validées pour valider le National Corsaire.
- 18.2 Pour le National Corsaire,
(a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
(b) Quand quatre à huit courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.5 Un seul classement, incluant les Corsaire et les Corsaire JOG, sera établi. Le classement de chaque course se fera en temps réel.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) sera mis en place au Yacht Club de Granville.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72 ou par SMS au 0760840425

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 120 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par des marquages sur la coque et/ou pavillons des partenaires.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus devront être conservés à bord et évacués lors des retours à terre.

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Challenge John Illingworth confié pour une année à l'équipage vainqueur de la Myth of Malham Cup.
- Trophée National Corsaire à l'équipage vainqueur
- Trophée au 1^{er} équipage jeune
- Challenge l'Herculey, confié pour une année, au 1^{er} équipage bizuth (*)
- Challenge Jean Moreau, confié pour une année au concurrent ayant réalisé la plus longue croisière pour venir participer au National Corsaire 2022
- lot souvenir à chaque équipage
- lots distribués par tirage au sort

(*) : Un équipage bizuth est un équipage dont chacun des membres participe pour la première fois au National Corsaire

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Patrick Perrault

Président-e du comité technique : Alexandre Horgnies

Président-e du jury : Patrick Bréhier

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant une flamme orange (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.